



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le, 02 octobre 2017, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames les conseillères, Diane Imonti et Mélanie Grenier et Messieurs les conseillers, Robert LeBlanc et Raymond Martin, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Christian Lacroix.

Le conseiller Denis St-Jean est absent

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Madame Pascale Duquette, est également présente.

Assistances; 2 personnes sont présentes

Séance ordinaire du 02 octobre 2017

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue de M. le Maire

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017
- 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.5 Présentation des comptes
 - Présentation des comptes du mois de septembre
- 1.6 Pourvoirie et camping Pimodan :
 - Présentation des comptes du mois de septembre
- 1.7 Rapport budgétaire-
- 1.8 Période de questions
- 1.9 Autorisation de dépenses:
 - a) CIM-Achat du programme informatique de mise à jour des certificats et rôle d'évaluation
- 1.10 Avis de motion -Règlement numéro R-267 remplaçant le règlement R-183 concernant les procédures aux séances du conseil et la période de questions

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Entreposage du camion-citerne 607 nécessaire à la couverture à la couverture en eau pour Lac-du-Cerf

3. TRANSPORTS- VOIRIE

- 3.1 Travaux de réfections du chemin du rang 8

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 RIDL- reconduire la collecte des ICI
- 4.2 Retiré
- 4.3 Adoption des prévisions budgétaires 2018

5. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1 Demande de dérogation mineure- matricule; 9448-79-5565

6. LOISIRS ET CULTURE

7. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2017-10-287

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h04.

ADOPTÉE

2017-10-288

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et peut-être ajouter au besoin, d'autres points.

ADOPTÉE

2017-10-289

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 18 septembre 2017 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2017-10-290

1.4 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, en date du 29 septembre 2017, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 28 août au 28 septembre 2017, total de 6 588,16 \$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2017-10-291

1.5 COMPTES SEPTEMBRE

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt :

Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1er au 30 septembre 2017, portant les numéros :

- M1700304 à 1700306, pour un montant de 989,04 \$
- C1700307 à L1700315, pour un montant de 11 617,31 \$;
- L1700316 à L1700319, pour un montant de 2 261,93 \$
- P1700251 à P1700273, pour un montant de 19 102,82\$

Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

- D1700530 à D1700574 pour un total de 18 040,11 \$ couvrant les périodes de paie se terminant le 2,9,16,23 septembre 2017.

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-10-292

1.6 COMPTES DE SEPTEMBRE POUR LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Diane Imonti , appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1er au 30 septembre 2017, portant les numéros :

- C1700114 à C1700117, pour un montant de 142,09 \$
- L1700102 à L1700106, pour un montant de 1 119.32 \$
- M1700109 pour un montant de 99,00 \$

Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

- D1700053 à D1700064 pour un total de 1 667,22 \$ couvrant les périodes de paie se terminant le 2 ,9,16,23 septembre 2017.

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODES DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question

2017-10-293

1.7 RAPPORT BUDGÉTAIRE-

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu d'accepter pour dépôt, le rapport budgétaire sur la situation financière de la Municipalité de Kiamika au 14 septembre 2017 (comparatifs annuels), tel que préparé par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

1.8 PÉRIODES DE QUESTIONS

2017-10-294

1.9 CIM- AUTORISATION POUR L'ACHAT DU PROGRAMME INFORMATIQUE DE MISE À JOUR DES CERTIFICATS ET MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION

ATTENDU que la municipalité souhaite faciliter et optimiser les procédures de mises à jour et certificats;

ATTENDU que nous utilisons actuellement comme programme informatique municipal, la Corporation d'informatique municipale(CIM,);

ATTENDU que CIM offre un programme informatisé de mise à jour des certificats, incluant la formation téléphonique;

ATTENDU que CIM nous fait l'offre de faire l'acquisition du module mise à jour et certificats en répartissant les coûts sur deux ans, 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin et appuyé par Diane Imonti d'accepter la soumission de CIM en date du 22 septembre 2017 au montant de 997, 50\$ plus la taxe fédérale et provinciale. Cette dépense sera payée à partir du surplus non affecté réparti sur l'année 2017 et 2018

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-10-295

1.10 AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT NUMÉRO R-267 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT R-183 CONCERNANT LA PROCÉDURES AUX SÉANCES DU CONSEIL ET LA PÉRIODE QUESTIONS

AVIS DE MOTION est par la présente donnée par la conseillère, Diane Imonti qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro r-267 remplaçant le règlement r-183 concernant la procédure aux séances du conseil et la période questions

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro R-267-aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2017-10-296

2.1 ENTREPOSAGE DU CAMION-CITERNE 607 NÉCESSAIRE À LA COUVERTURE EN EAU POUR LAC-DU-CERF

ATTENDU que le véhicule 607 sert à combler la quantité d'eau nécessaire pour la couverture du territoire de Lac-du-Cerf ;

ATTENDU que présentement, il est entreposé en hiver, dans le garage de Lac-du-Cerf (LDC) en location et en été, il est situé à l'extérieur de la caserne 7 ;

ATTENDU que nous avons été informé par résolution du conseil de Lac-du-Cerf, que le véhicule 607 ne pourra plus être entreposé dans leur garage ;

ATTENDU qu'il y a problématique d'entreposage du véhicule 607 qui sert à combler la quantité d'eau nécessaire pour la couverture du territoire de Lac-du-Cerf ;

ATTENDU que le véhicule 607 est utilisé à l'occasion par les travaux publics de Lac-des-Écorces (LDE) et Kiamika (KIA) ;

ATTENDU qu'afin de continuer à combler la quantité d'eau nécessaire pour la couverture du territoire de Lac-du-Cerf, nous devons relocaliser le véhicule 607 et que plusieurs options ont été envisagés par le directeur du service incendie et le comité incendie du SSIRK :

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par, Diane Imonti appuyé Robert LeBlanc d'accepter la recommandation du comité incendie du SSIRK de réaménager la flotte de véhicules C-7 Donc, sortir l'unité d'urgence (véhicule 907) de la caserne de Kiamika pour faire place au véhicule 607(camion-citerne). L'unité d'urgence sera mise à la disposition des travaux publics pour l'entreposage uniquement.

Un montant de 1 500, 00 \$ environ est à prévoir selon le directeur du service incendie pour effectuer des travaux à l'intérieur de la caserne pour combler le besoin en entreposage. La municipalité de Lac-des-Écorces accepte de déboursier la moitié des coûts pour les travaux. Cette dépense, d'environ 750, 00 \$ plus la taxe fédérale et la taxe provinciale sera payée à partir du surplus non affecté.

ADOPTÉE

2017-10-297

3.1 TRAVAUX DE RÉFECTIONS DU CHEMIN DU RANG 8

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Diane Imonti et unanimement résolu de reporter les travaux d'élargissements du chemin du rang 8 à l'année 2018 et de faire mettre à jour les soumissions déposés pour ces travaux.

ADOPTÉE

2017-10-298

4.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE-COLLECTE DE ICI

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Robert LeBlanc de reconduire l'entente de collecte des ICI avec la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'année 2018.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

2017-10-299

4.3 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL)

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que le budget 2018 de la Régie inter municipale des déchets de la Lièvre soit adopté tel que déposé et adopté par ladite Régie le 13 septembre 2017.

ADOPTÉE

2017-10-300

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MATRICULE :9448-79-5565

La secrétaire-trésorière et directrice générale présente la demande de dérogation mineure visant à rendre réputé conforme la dimension minimale de la façade principale sur le chemin Fabre. Plus précisément, la dimension de la façade minimale prévue à l'article 7.1.3 du règlement 17-2002 est de 7 mètres minimums. La façade minimale proposée pour la nouvelle construction est de 4, 84 mètres

La demande est à l'effet d'accepter par dérogation mineure, la diminution de la dimension minimale de la façade principale de 2, 16 mètres.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre. Aucune personne ou contribuable n'intervient à la séance du conseil.

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU, donc, accepter par dérogation mineure, la diminution de la dimension minimale de la façade principale de 2, 16 mètres.

ADOPTÉE

8. PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Pascale Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kiamika certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Pascale Duquette
Dir. gén./Secrétaire-trésorière

2017-10-301

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 17.

ADOPTÉE

Christian Lacroix
Maire

Pascale Duquette
Sec.-trés./directrice générale

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire

02 octobre 2017

6865